

20

## Commission permanente

### Séance du 11 mars 2024



Rapporteur : Mme ROUX

49229

40 - Ressources humaines

### Transformations de postes

Le lundi 11 mars 2024 à 15h42, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Étaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** M. LAPAUSE (pouvoir donné à Mme BRUN), M. MARCHAND (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h00.

### La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

## Expose :

Il est demandé le recalibrage de trois postes, pour mise en adéquation avec les missions et / ou le profil statutaire des agents occupant ces postes.

### Pôle ressources

- un poste de "Chargé.e de formation" à la direction des ressources humaines, transformé de la catégorie A vers la catégorie B.

### Pôle territoires et services de proximité

- un poste de "Surveillant.e de travaux" à l'agence de Brocéliande, transformé en poste de "Technicien.ne bâtiments", de la catégorie C vers la catégorie B ;

- un poste d'"Assistant.e administratif.ve" à l'agence de Rennes, transformé en poste de "Agent.e d'accueil et logistique Médiathèque", de la filière administrative vers la filière culturelle.

Le détail de ces transformations de postes figure en annexe.

## Décide :

- d'autoriser la transformation des postes exposés ci-dessus et dont le détail figure en annexe.

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 12 mars 2024  
ID : CP20242152

Pour extrait conforme